

Rattachée à l'Université Paris-Est Créteil, l'École Universitaire de Recherche du Grand Paris FRAPP « Francophonies et Plurilinguismes : Politique des langues » propose un cursus interdisciplinaire d'excellence adossé à programme scientifique inédit sur les relations entre pouvoir et langage.

Elle propose des bourses annuelles au mérite pour les étudiants internationaux inscrits à l'UPEC dans un Master proposant un parcours FRAPP ainsi qu'aux doctorants internationaux inscrits en thèse à l'UPEC depuis moins de deux ans dans l'une des unités de recherche de son consortium.

® **Critères d'éligibilité bourse de master**

- Ne pas être ressortissant français
- Être titulaire d'une Licence et / ou d'un Master obtenu dans une université étrangère
- Être accepté dans l'un des masters de l'UPEC proposant un parcours FRAPP pour l'année 2025-2026.

Liste des masters éligibles : <https://eurfrapp.u-pec.fr/master>

® **Critères d'éligibilité bourse de doctorat**

- Être accepté et/ou inscrit en doctorat au sein d'une des écoles doctorales et des unités de recherche associées à l'EUR FRAPP pour l'année 2025-26.

Liste écoles doctorales et laboratoires éligibles :

<https://eurfrapp.u-pec.fr/doctorat>

® **Bourses (master et doctorat)**

- Montant annuel maximal de 11 000 €
- Versements mensuels de septembre 2025 à août 2026 inclus
- Bourses potentiellement reconductibles

® **Modalités de candidature (master & doctorat)**

- [Télécharger le formulaire](#) de demande de bourse qui correspond à votre situation (première demande ou demande de renouvellement master ou doctorat)
- Joindre les pièces justificatives indiquées sur le formulaire
- Envoi de votre dossier complet par mail à l'adresse : scol.eur.frapp@u-pec.fr

® **Calendrier (master & doctorat)**

- Date d'envoi limite d'envoi du dossier : **le lundi 30 juin 2025 – 16h00**
- Examen des dossiers : première quinzaine de juillet 2025
- Réponse, par mail uniquement : **à partir du mardi 15 juillet 2025**
- Premier versement de la bourse : **octobre 2025**